

Dépassement durée max travail

Par **rachdu**, le **14/12/2016 à 23:05**

bonjour

la code du travail, article 3121-18, prévoit que la durée maximale de travail par jour, en principe, est de 10h (avec des exceptions prévues).

mais en cas de dépassement : quel est le texte qui prévoit la contravention ? (de 4e classe d'après mes recherches).

bien cordialement

RD

Par **rachdu**, le **14/12/2016 à 23:11**

R 3135-1 du code du travail, tout simplement !

je fais les questions et les réponses.

Par **Isidore Beutrelet**, le **15/12/2016 à 08:22**

Bonjour

Je vous remercie pour ce petit cours de droit du travail [smile3]